

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/10/19/2021042893/justel>

Dossier numéro : 2021-10-19/01

Titre

19 OCTOBRE 2021. - Arrêté ministériel portant approbation de la proposition concernant la fixation du montant de la cotisation annuelle des membres de l'Institut des mandataires en brevets

Source : ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Publication : Moniteur belge du 22-10-2021 page : 109426

Entrée en vigueur : 01-11-2021

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1. Article unique. La proposition concernant la fixation du montant de la cotisation annuelle des membres de l'Institut des mandataires en brevets à 300 euros pour les deux années 2021 et 2022, ensemble, est approuvée.